

CONTACTS UTILES

Secrétariat de Mairie :

Mairie de Les Essarts le Vicomte
3, rue de Bouchy – 51310 LES ESSARTS LE VICOMTE

Tél : **03.26.80.42.24**

Courriel : **commune-essarts-vicomte@orange.fr**

Permanences :

- Mardis de 13h30 à 16h30
- 1^{er} et 3^{ème} samedis de chaque mois de 10h00 à 12h00

La municipalité :

Monsieur le Maire
Cyril LAURENT

Tél : **06.83.22.10.11**

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire
Philippe ROLLET

Tél : **06.10.48.81.23**

Monsieur le 2^{ème} Adjoint au Maire
Antoine DELFORGE

Tél : **06.37.79.82.53**

LES ESSARTS LE VICOMTE



GUIDE PRATIQUE

pour

accéder au Mini-Stade « Le Cèdre »

Mairie de Les Essarts le Vicomte

3 rue de Bouchy
51310 LES ESSARTS LE VICOMTE
03.26.80.42.24
commune-essarts-vicomte@orange.fr

www.les-essarts-le-vicomte.fr

LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

1^{ère} étape : Prendre contact avec la Mairie afin de voir les disponibilités

Mairie de Les Essarts le Vicomte

3 rue de Bouchy – 51310 LES ESSARTS LE VICOMTE

Tél : 03.26.80.42.24

Courriel : commune-essarts-vicomte@orange.fr

Réfèrent Salles communales : Philippe ROLLET – Tél : 03.26.80.42.48

Le Maire : Cyril LAURENT – Tél : 06.83.22.10.11

2^{ème} étape : Compléter et signer le formulaire de « demande d'accès »

Vous devez vous rendre en Mairie afin de :

- compléter et signer le **formulaire de demande d'accès et d'utilisation** du mini-stade du groupe scolaire « Le Cèdre » ;
- prendre connaissance du **règlement intérieur (arrêté municipal n°11/2018 en date du 24 décembre 2018 et s'engager à le respecter scrupuleusement ;**

3^{ème} étape : Délivrance du Pass mini-stade par le Maire

Après instruction de votre demande, **un pass mini-stade** vous sera délivré par le Maire. Cette carte devra être conservée par vos soins et **présentée en cas de contrôle sur site** par la municipalité (Maire, adjoints, agents communaux) ou les agents intercommunaux de la CCSSOM.

ACCES AU MINI-STADE

L'accès au mini-stade s'effectue par le portillon situé rue d'Esternay. Une clé doit vous être délivrée en Mairie.

Comment faire pour obtenir la clé ?

Il vous suffit d'envoyer **un mail** (commune-essarts-vicomte@orange.fr) ou **un SMS** (au 06.83.22.10.11) suffisamment à l'avance. La clé vous sera **remise en main propre** ou selon les disponibilités du Maire et des adjoints, **dans la boîte à clés de la Mairie** accessible en composant un code qui vous sera envoyé suite à votre demande (**ATTENTION : ce code change régulièrement**).

ARRETE MUNICIPAL N°11/2018 du 24/12/18 Règlement intérieur

RAPPEL DES INTERDICTIONS



Le mini-stade est à la disposition de vos enfants. Nous vous informons que son utilisation reste sous la surveillance des parents ou des accompagnateurs.

En formulant une demande d'accès et en obtenant un pass mini stade, **vous certifiez avoir pris connaissance du règlement intérieur** fixé par arrêté municipal n°11/2018 en date du 24/12/18 **et de respecter chacune de ses dispositions.**

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Période scolaire et centre de loisirs
du lundi au vendredi

18h30 à 22h00

Samedi et dimanche

8h00 à 22h00

Hors période scolaire et centre de loisirs
du lundi au dimanche

08h00 à 22h00